



IV^{ème} ASSEMBLEE GENERALE

Jeudi 31 mai 2001 – 14 h 30

à Lille Métropole Communauté Urbaine

COMPTE-RENDU

Le jeudi 31 mai 2001 s'est tenu à Lille la quatrième Assemblée Générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière réunissant l'ensemble de ses partenaires : collectivités publiques françaises et voisines étrangères, structures de coopération transfrontalière, grands opérateurs privés ainsi que les observateurs sensibilisés aux questions transfrontalières.

A ce jour, l'association avait enregistré l'adhésion de 26 personnes morales ayant déjà cotisé ou ayant déclaré leur intention de le faire dans un délai raisonnable.

ORDRE DU JOUR

1. Accueil par Pierre MAUROY, Président de la Communauté Urbaine de Lille.
2. Intervention de Roland RIES, Président de la MOT
3. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 mai 2000
4. Rapport d'activité de l'année 2000
5. Rapport financier
 - Résultats de l'exercice 2000
 - Rapport du Commissaire aux Comptes, Monsieur LE QUERE
6. Débat et vote sur les rapports présentés (dont affectation des résultats 2000)
7. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration
Choix d'une représentation de l'espace franco-genevois
8. Renouvellement partiel du Bureau
9. Les objectifs pour l'année 2001
10. Présentation et vote du budget 2001
11. Conclusion des travaux par François PHILIZOT, adjoint au Délégué, Directeur de la DATAR

Étaient présents

PERSONNES MORALES ADHERENTES

ADHERENT	REPRESENTANT	Fonction du représentant
Ville de Strasbourg	Roland RIES	
Communauté Urbaine de LILLE	Pierre MAUROY Bernard DELEBECQUE Alain TISON Simon JODOGNE	Président Vice-Président Chargé de mission Chargé de mission
SIDELT (Menton)	Dominique OBERTO Robert BOTTEGHI	Conseiller Municipal Représentant du site pilote
Agence Transfrontalière Eurocité Basque Bayonne San Sebastian	Alain LAMASSOURE Jean-Bernard LAGRAULA Elena MOREDA Ander ARZELUS	Président Directeur CABAB Chargée de mission CABAB Chargé de mission Diputacion de Gipuzkoa
Conseil Général des Alpes Maritimes	Luc GUEYDAN	Directeur Adjoint de l'Aménagement
SNCF	Guy CHIRONNIER	DTPRL
Eurotunnel	Guy FROMENT	Directeur Immobilier France
CCI Toulouse	Jean-Louis MOLINA	Pôle Europe
Observatoire Lemans Mont-Blanc	Magali CHARVIN	Chargée de mission
Comune di Ventimiglia	Dottore VITALE	Secrétaire général

Conseil Général des Pyrénées atlantiques	Lide URREIZTIETA	Chargée de Mission
Transdev	Jacques VILLIERE	

PARTENAIRES FONDATEURS

DATAR	François PHILIZOT Claude MARCORI	Directeur Chargée de mission Europe
Groupe CDC	Daniel DARMON Claude BLANCHET Eric NAEPELS	Directeur Veille Stratégique DR Alsace
Ministère de l'Équipement	Jean-Yves CHAILLEUX	DGUHC
Ministère des Affaires Étrangères	Jacques ANDRIEU	Délégué aux affaires extérieures des collectivités locales

PERSONNES INVITEES

CNASEA	François-Olivier MANSON	Chargé du programme Interreg
ETD	Caroline RIGAUD Gwenaél DORE	
FNSEM	Maxim PETER	Directeur Général
SCET	Bruno ARBOUET	Directeur
Conseil Régional Nord Pas de Calais	Marc SAUVEZ S. DEPRAETERE	

COPIT	Jef Van STAEYEN	Directeur
CUCES	Gérard VAUTRIN	Responsable du dispositif de formation MOT
Chef de projets	Bernard WEIL Catherine BOILLOT	Rectangle d'Or (Aéroport de Genève) Gare d'Annemasse

1° Accueil par Pierre MAUROY, Président de Lille Métropole Communauté Urbaine

« Je tenais tout d'abord à vous remercier d'avoir choisi Lille Métropole pour organiser l'Assemblée Générale de La Mission Opérationnelle Transfrontalière. Je voulais également vous saluer tous et tout particulièrement les personnalités qui sont ici avec nous : le Président RIES, Alain LAMASSOURE, le Préfet ANDRIEU, François PHILIZOT, le Consul Général de Belgique, Dominique OBERTO et les représentants du Ministère de l'Équipement et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je ne suis pas seul pour vous accueillir puisque je suis accompagné de Bernard DELEBECQUE, qui jusqu'alors représentait la Communauté Urbaine de Lille à la MOT puisqu'il était en charge des dossiers transfrontaliers et qui pour des raisons de réorganisation interne a laissé sa place à Madame DESFONTAINES.

Je vous salue également Monsieur le Directeur, Jacques HOUBART, vous qui êtes à la tête de cette mission depuis sa création.

Les travaux de votre Mission nous concernent au plus haut point. D'abord parce que Lille Métropole comptait dès 1997 parmi les 5 sites pilotes soutenus par la MOT, ensuite parce que nous appartenons à une véritable agglomération franco-belge qui compte 1 millions 600 mille habitants. C'est un ensemble urbain presque continu qui traverse la frontière avec en Belgique Courtrai et Tournai et avec en France la Métropole lilloise.

Pour nous, cet ensemble était une évidence depuis longtemps : voici des années en effet que les habitants ont effacé dans leur vie quotidienne cette frontière qui nous sépare de la Belgique. Frontière dans notre cas c'est un bien grand mot car le tissu urbain est tellement dense qu'il est parfois difficile de discerner dans quel pays on se trouve réellement. Il arrive même que la frontière traverse des propriétés privées voire des maisons à cheval sur cette frontière.

Par ailleurs nous partageons les mêmes ressources naturelles, je pense bien entendu à l'eau, nous sommes confrontés aux mêmes problèmes, nous partageons les mêmes ambitions. Les institutions et les collectivités ont donc du s'adapter pour mettre en place un véritable partenariat, c'est l'objectif de la COPIT. D'une certaine façon, il s'agit de la MOT transfrontalière d'ici, elle rassemble Lille Communauté urbaine et les intercommunales belges voisines. Certains projets se sont concrétisés, comme deux lignes de bus

transfrontalières et nous avons en cours ou au stade d'étude le projet d'une station d'épuration transfrontalière. Les avancées sont nombreuses mais elles ne sont pas suffisantes et je compte beaucoup sur la possibilité de voir enfin l'adoption d'un Traité franco-belge qui nous permettrait de faire progresser le cadre juridique de cette coopération.

Je sais que sur le long des autres frontières du Luxembourg, de l'Allemagne, de l'Espagne, de la Suisse vous disposez d'un Traité. Or, pendant longtemps, pour nous, cela n'a pas été possible. Pour des raisons de décentralisation. En effet, en Belgique la compétence pour la gestion des affaires internationales a été donnée aux Régions, phase ultime de la décentralisation et l'Etat français ne pouvait pas régler directement ces questions avec les Régions. Les choses ont récemment évolué, et la question d'un Traité doit être aujourd'hui évoqué, même si j'ai bien connaissance qu'un traité ne résoudra pas toutes les difficultés.

Lille n'est plus coincée au Nord de la France, nous pouvons désormais entreprendre un développement à 360° qui tienne compte de nos 84 kilomètres de frontières et qui, surtout, puisse s'inscrire dans un cadre européen. C'est en tout cas ma conception de l'aménagement du territoire et je sais que c'est aussi l'objectif de la Mission. Je suis donc très heureux de vous accueillir aujourd'hui pour parler de nos villes, de nos régions de l'Europe et de construire notre avenir qui est national et transfrontalier mais aussi européen.

Avec cet espoir d'avoir un Traité entre la France et la Belgique et l'espoir de voir grandir la MOT, je vous accueille avec beaucoup de sympathie et vous remercie d'avoir choisi Lille pour cette réunion ».

2° Intervention du Président Roland RIES

« Je vous remercie Monsieur le Premier Ministre, et je vous salue Monsieur le Ministre, mes chers collègues, Mesdames Messieurs. J'ai le plaisir d'introduire l'Assemblée Générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière en remerciant encore une fois Pierre MAUROY de nous accueillir et de nous avoir invité dans sa grande communauté urbaine de façon aussi chaleureuse.

C'est pour moi aujourd'hui la troisième Assemblée Générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière que je préside et c'est la dernière. C'est donc un moment un peu émotionnel, je suis particulièrement heureux, si tout à l'heure vous en décidez ainsi de passer le relais à Monsieur le Premier Ministre Pierre MAUROY. C'est un honneur pour nous de pouvoir compter sur ta Présidence, mon cher Pierre, et sur ton implication et ta motivation dans ces questions de coopération transfrontalière.

Je pense, pour ma part, que ces questions sont extrêmement importantes dans la perspective de la construction européenne à laquelle nous sommes, les uns et les autres, fort attachés. Et je crois que cette construction européenne, se fait bien entendu au niveau des Etats mais elle se fait aussi, et elle doit se faire, au niveau des collectivités locales. C'est très exactement l'un des objectifs que nous nous sommes fixés, il y a trois ans, lorsque nous avons créé cette Mission. Faciliter les échanges, dépasser le stade de l'échange d'information pour arriver à des formes de co-décision entre collectivités locales de part et d'autre des frontières, c'est évidemment une ambition très forte mais nous y sommes les uns et les autres particulièrement attachés.

Au moment où je vais passer le relais, on peut jeter un coup d'œil rétrospectif aux trois années qui viennent de s'écouler. Je voudrais simplement rappeler que dès le départ notre objectif était triple :

- proposer aux responsables des collectivités concernées, une assistance opérationnelle. Faire en sorte que la Mission puisse apporter aux uns et aux autres dans les difficultés inévitables que l'on rencontre lorsque l'on veut travailler ensemble de part et d'autre des frontières, l'assistance opérationnelle, c'est à dire concrète, précise, permettant de dépasser les difficultés, de trouver des solutions parfois en bousculant un petit peu les textes existants.

Ce qui a été réalisé, par exemple ici sur le territoire de Lille Métropole c'est l'aide à la reconversion de la plate forme douanière de Rekkem, c'est l'aide à la création de la COPIT et l'intégration dans le contrat d'agglomération lilloise de la dimension transfrontalière. En ce qui concerne le secteur de Strasbourg Kehl, la MOT a contribué à mettre en place les conditions juridiques de la réalisation en commun de la Passerelle qui doit relier Strasbourg à Kehl.

Dans le secteur de Saint-Louis Bâle, l'aide de la MOT a consisté à intégrer la dimension transfrontalière dans le contrat d'agglomération.

En ce qui concerne les projets en cours, je voudrais évoquer les deux projets qui concernent l'espace franco-genevois : le Rectangle d'Or (Aéroport de Genève) et la Gare d'Annemasse ; je voudrais évoquer la Métropole Côté d'Azur avec le projet de mise en réseau de zones d'activités ainsi que l'Eurocité basque Bayonne San Sebastian avec la perspective de la création d'un Euro-Institut.

Outre ces chantiers, il faut noter que les adhérents de la MOT lui font souvent appel pour des conseils ponctuels et des accompagnements dans leurs démarches transfrontalières.

- la deuxième mission qui est la nôtre concerne la mise en réseau de ces différents sites de façon à échanger les informations, à faire circuler les expertises. Elle s'est concrétisée par un certain nombre d'outils, réalisés et animés par l'équipe de la MOT et financés grâce au Programme National d'Assistance Technique dont la MOT est aujourd'hui le principal instrument. 10 lettres d'Espaces transfrontaliers, 10 séminaires sur des thèmes très variés, une plaquette de présentation de notre association, un film de 52 minutes qui a été diffusé sur la 5^{ème} chaîne de télévision, 2 colloques européens de 400 personnes, un fonds documentaire juridique et un atlas transfrontalier constituent les principaux outils que nous avons mis en place.

Il faut également ajouter que la Mission est devenue un organisme de référence en France pour toutes les questions transfrontalières et qu'elle est à ce titre sollicitée par les universitaires, par les collectivités locales ou d'autres porteurs de projets pour communiquer de l'information ou participer à des formations ou à des colloques

- enfin, le troisième volet de notre mission concerne la veille sur un certain nombre de grandes opérations et en particulier sur des projets ou propositions de Loi. Nous avons eu la chance de bénéficier de l'aide de Pierre MAUROY au moment de la discussion sur la loi SRU et nous avons pu intégrer dans cette loi deux éléments : d'une part la question des SEM transfrontalières, et d'autre part la question de la dimension transfrontalière des schémas d'aménagement du territoire.

Aujourd'hui nous sommes sur le point d'intervenir dans le projet de Loi sur la démocratie de proximité qui n'intègre pas cette dimension transfrontalière.

Pour terminer notre association regroupe aujourd'hui 26 personnes morales, mises en réseau dans notre association. Notre objectif est d'atteindre la trentaine pour 2001. Mon cher futur Président, ce sera votre responsabilité d'atteindre cet objectif qui me paraît modeste ou en tout cas à porter de mains.

L'équipe technique du début est passée d'1 à 5 salariés avec un budget qui dépasse aujourd'hui les 3 millions de francs.

Si j'avais un vœu à formuler en guise de conclusion, je dirais qu'après ce travail qui a été fait, il me semble qu'il est urgent, indispensable, de mieux intégrer nos partenaires étrangers dans notre Mission. Nous avons trop tendance, mais c'est un défaut général dans notre pays, à raisonner en termes franco-français. Or, s'il est un domaine où il faut vraiment intégrer nos partenaires, c'est bien le domaine de la coopération transfrontalière ; je pense que nous avons jusqu'à maintenant invité les collègues de l'autre côté des frontières, il faut désormais complètement les intégrer dans notre démarche et faire de la Mission Opérationnelle Transfrontalière une vraie structure à vocation européenne.

Voilà, les quelques mots d'introduction que je voulais faire avant de passer à l'ordre du jour de notre Assemblée Générale. »

3° Adoption du compte-rendu de l'Assemblée Générale 2000

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale 2000 est adopté sans avis contraire.

4° Rapport d'activité de l'année 2000

Jacques HOUBART présente le rapport d'activité de la Mission Opérationnelle Transfrontalière pour l'année 1999, conformément au document joint au dossier adressé aux participants.

Roland RIES souhaite remercier l'équipe technique de la MOT et en particulier Jacques HOUBART car l'activité a été très intense et le personnel peu nombreux ce qui a permis de démontrer son efficacité.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

5° Rapport financier

Résultats de l'exercice 2000

Daniel DARMON explique que l'activité évoquée par le Président et décrite par le Directeur se traduit dans les comptes. Il donne 4 chiffres qui caractérisent financièrement ce qui s'est passé dans les comptes de l'association.

- En produit d'exploitation, la MOT a enregistré un peu plus de 3 100 KF de produits (contre 2 500 KF l'année dernière), soit une augmentation forte de la production et donc de l'activité de l'association de +25 %.

- Les charges s'établissent à 2 800 KF (contre 2 600 KF en 2000) donc une augmentation beaucoup plus modeste de l'ordre de 8 %
- Le résultat avant impôt s'élève à +325 952 francs ; le Trésorier rappelle que la MOT sort d'une situation déficitaire de -150 KF pour l'année 1999
- Le résultat enregistré pour l'année 2000 après avoir payé l'impôt sur les sociétés est de 298 770 francs.

Le Trésorier propose d'affecter le résultat aux autres réserves du bilan, ce qui ferait porter ces réserves à plus de 418 KF.

C'est une année tout à fait sympathique pour le Trésorier qui s'en réjouit et qui annonce à la fois une progression de l'activité et une progression beaucoup plus raisonnable des charges. Même dans une association, on peut se féliciter que toute cette activité débordante se traduit finalement par un bilan assez sain, ce qui prouve qu'il y a une demande.

Daniel DARMON explique également comment s'est formé le résultat. Le rapport entre les cotisations et les prestations payantes sur l'ensemble des ressources de l'association représentent environ 40 % de l'ensemble du budget. Ces résultats correspondent aux orientations qui avaient été retenues il y deux ans concernant la MOT, c'est à dire maintenir les subventions à un niveau à peu près identique, à la TVA près, et augmenter les prestations. Le pari de rééquilibrer progressivement la part de subventions et celle des prestations de services n'était pas évident : c'est aujourd'hui un pari réussi.

Rapport du Commissaire aux comptes

Daniel DARMON cite les conclusions du rapport du Commissaire aux comptes :

« Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels et les informations données dans le rapport moral et financier ainsi que dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. »

6° Débat et vote sur les rapports présentés

Roland RIES remercie le Trésorier pour l'ensemble de ces informations et propose de procéder au vote de l'affectation du résultat au compte « autres réserves du bilan », ledit compte s'élevant désormais à un montant total de +418 024 francs.

L'assemblée Générale adopte à l'unanimité le rapport financier dans sa partie relative aux résultats de l'exercice 2000.

L'assemblée Générale adopte à l'unanimité le rapport du Commissaire aux comptes.

L'assemblée Générale affecte le bénéfice de l'exercice de l'année 2000, soit la somme de 298 770 francs au poste « autres réserves » du bilan, ce qui fixe les réserves à un montant de + 418 024 francs.

Roland RIES remercie le Trésorier pour son implication et se félicite de ce que les comptes soient sains grâce à l'importance du travail fourni, ce qui permet de dégager un résultat positif.

6° Renouveau du Conseil d'Administration

Choix d'une représentation de l'espace franco-genevois et de la Ville de Mulhouse.

Roland RIES explique que le Conseil d'Administration tel qu'il a été élu l'année dernière reste en l'état. Il propose simplement les deux adjonctions suivantes :

- Espace franco-genevois : Communauté de communes du Pays de Gex et Ville d'Annemasse
- La Ville de Mulhouse qui a souhaité adhérer à l'association et présenter sa candidature au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale décide d'accorder à la Communauté de communes du Pays de Gex et à la Ville d'Annemasse en tant que représentant du site « Espace franco-genevois » ainsi qu'à la Ville de Mulhouse un siège au Conseil d'Administration de la Mission Opérationnelle Transfrontalière.

Roland RIES explique que les récentes élections municipales ont apporté des changements pour la Mission Opérationnelle Transfrontalière car des personnes physiques qui représentaient des personnes morales ne le peuvent plus désormais. C'est le cas de Bernard DELEBECQUE pour la Communauté Urbaine de Lille (CUDL) et Roland RIES lui-même pour la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS).

Le Président propose que Pierre MAUROY, Président de la CUDL, représente sa collectivité et Pascal MANGIN, Vice-Président chargé des affaires européennes et relations transfrontalières à la CUS, représente également sa collectivité.

L'Assemblée Générale constate en conséquence que la CUDL et la CUS seront désormais représentées respectivement par Pierre MAUROY et Pascal MANGIN.

8° Renouveau du Bureau

En conséquence du point précédent, deux postes, celui de Président et celui de Secrétaire de l'association, doivent être pourvus.

Roland RIES propose les candidatures de Pierre MAUROY et de Christiane ECKERT (Ville de Mulhouse) aux postes respectivement de Président et de Secrétaire.

Aucune autre candidature n'est présentée.

L'Assemblée Générale élit à l'unanimité Pierre MAUROY Président de la MOT et Madame Christiane ECKERT Secrétaire de la MOT.

Roland RIES félicite indirectement Christiane ECKERT, dont il excuse l'absence indépendante de sa volonté, et Pierre MAUROY pour leurs nouvelles responsabilités.

9° Objectifs pour l'année 2001

Pierre MAUROY présente les objectifs pour l'année 2001, tels qu'ils ont été préparés par le Bureau et communiqués aux membres de l'association.

Il énumère les différents projets en cours dans le cadre de l'assistance opérationnelle et insiste particulièrement sur les recherches de solutions juridiques transfrontalières et les projets dans le domaine sanitaire. Il se félicite des travaux envisagés relatifs aux voies navigables car il semble que la France ne soit pas très opérationnelle en la matière comparativement à ses voisins européens.

Il développe ensuite les autres actions en matière de mise en réseau (en insistant sur l'importance du dispositif de formation) et de stratégies d'ensemble.

Il insiste également sur la nécessité de faire adhérer des partenaires étrangers.

Il s'engage, en tant que nouveau Président, à faire en sorte que ces objectifs soient transformés en réalité au cours de 2001-2002.

Alain LAMASSOURE souhaite au nom du Bureau sortant s'associer à l'hommage qui a été rendu au Président Roland RIES. Tout le monde a su apprécier la manière dont il a porté la MOT sur les fonds baptismaux et grâce au concours de Jacques HOUBART et des représentants de l'Etat et de la CDC, il a été possible de mettre en place une association très originale qui a su répondre aux objectifs qui avaient été fixés à l'origine.

Il se réjouit également de la succession assurée par Pierre MAUROY, présidence qui honore la MOT et est une garantie d'efficacité et d'influence, tout en continuant à travailler dans l'esprit impulsé par Roland RIES.

Il poursuit ainsi :

« Nous avons à travers la MOT mis en place un outil qui a trois mérites :

- *nous échangeons nos expériences et nous constatons qu'il y a à la fois des particularités sur chaque frontière et un certain nombre de points communs ; et comme nous sommes bien branchés à la fois sur les administrations centrales et sur le Parlement, nous pouvons ainsi déboucher sur des conclusions concrètes*
- *la MOT remplit un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage en aidant les projets qui ont du mal à sortir faute d'expérience de la part de ses promoteurs*
- *enfin, nous nous rendons compte que les projets transfrontaliers sont une espèce de laboratoire, laboratoire d'expériences susceptibles d'être étendues ailleurs en France dans le cadre d'une politique de décentralisation relancée, c'est aussi une sorte de laboratoire de ce que sera l'Europe de demain. Le droit communautaire s'applique dans l'ensemble du territoire des 15 pays, évidemment, mais c'est dans les régions frontalières que l'on observe les problèmes les plus aigus et les plus tangibles car c'est là que les droits se confrontent. Nous avons constaté que la Commission européenne était très intéressée par notre expérience et elle a d'ailleurs parmi ses projets l'idée de constituer un réseau comparable au nôtre pour les 15 mais aussi pour l'ensemble des pays candidats.*

Sur le programme de travail qui est très vaste et très ambitieux, en outre en partie réalisé, je souhaiterais attirer l'attention sur deux points :

- *le projet d'Euro-Institut Atlantique Pyrénées qui concerne plus particulièrement l'Eurocité basque*
- *l'importance de bien réussir l'utilisation des fonds Interreg III. Interreg II ne s'est pas très bien passé. On a souvent gaspillé l'argent. Un système de gestion différent a été mis en place pour Interreg III, mais il a pris au moins un an de retard ; c'est*

dans les mois qui viennent que tout ceci va se décider. Je crois qu'il faut que nous soyons très vigilants de manière à ce que cette fois-ci d'authentiques projets transfrontaliers soient véritablement pris en compte dans Interreg III. »

François PHILIZOT souhaite ajouter un mot au sujet d'Interreg :

« Au delà des courses des dossiers en phase terminale dans un programme qui a démarré tard, il y a un problème fondamental de culture de ce qui était le transfrontalier. Très souvent en pratique on a plus juxtaposé des initiatives qui existaient d'un côté et de l'autre de la frontière et sur toutes les frontières plutôt que construit ensemble des vrais projets, ce qui était l'esprit d'Interreg. Ce qui conduit à la modestie quant à l'appréciation qu'on peut porter sur la concrétisation réelle de l'effacement des frontières, à travers les difficultés de gestion d'Interreg II, à travers le côté largement artificiel de programmes qui réunissaient deux Etats ou plusieurs collectivités. On voit bien que le passage du discours sur la chute des frontières à une réalité où l'on fait des choses en commun n'est pas encore tout à fait opéré. On verra dans Interreg III qui démarre dans un tout autre cadre de gestion franco-français et dans un cadre communautaire élargi, puisqu'on va du transfrontalier à des échelles géographiques plus larges, si on a fait effectivement des progrès dans cette capacité à construire en commun entre Etats, entre collectivités de vrais projets de coopération qui construisent l'Europe au quotidien. »

Pierre MAUROY et **Jacques HOUBART** ont un échange sur les difficultés dans les négociations avec la Commission européenne pour la reconduction d'un programme français d'assistance technique aux programmes et porteurs de projets Interreg. Bruxelles ne souhaite plus reconduire de programme national mais demande aux Etats de s'organiser à plusieurs pour monter un programme communautaire d'assistance technique. Toute la question est de savoir comment la MOT peut s'organiser avec d'autres pour faire partie de cette dynamique d'assistance technique qui lui permettait jusqu'alors de financer ses actions de mise en réseau et ses études, cette fois dans un cadre européen.

Bernard DELEBECQUE souhaite ajouter un point aux propositions d'objectifs, point qui a été discuté lors du Conseil d'Administration mais qui n'est pas dans les objectifs car c'est l'actualité qui l'a fait surgir. Le Parlement va discuter dans un proche avenir de la Loi dite de proximité. *« Nous avons proposé par l'intermédiaire de la MOT quelques dispositions qui nous permettaient d'avancer dans les réalisations transfrontalières. Or ces amendements n'ont pas été retenus, donc de la même façon que nous avons pu dans le cadre des discussions parlementaires de la Loi SRU introduire certains amendements, peut-être pourrions-nous faire intervenir nos parlementaires des différents sites transfrontaliers pour défendre les amendements qui vont dans le sens de nos objectifs. »*

Pierre MAUROY propose qu'il y ait une conjonction de parlementaires frontaliers, au delà des frontières politiques, pour faire avancer les objectifs de la MOT. Une sorte de lobbying transfrontalier., d'autant qu'il s'agit d'une cause qui dépasse nos divergences.

Roland RIES souhaite dans le même sens qu'un réseau se crée autour de cet objectif, à charge pour l'équipe technique d'être en état de veille pour repérer les textes dans lesquels la dimension transfrontalière devrait être plus présente et faire remonter des propositions au niveau du réseau de parlementaires.

10° Présentation et vote du budget prévisionnel 2001

Daniel DARMON présente le budget prévisionnel de la MOT pour l'année 2001. Il qualifie ce budget de raisonnable même s'il accompagne un programme de travail ambitieux. Le budget s'élève à 3 645 KF. C'est un budget en forte augmentation avec un équilibre assuré au vu de la progression de l'activité (après 5 mois dans l'exercice). Il explique que les charges de fonctionnement devraient être plus importantes en raison de la prévision d'un déménagement.

Les différents élus ont alors un débat pour réfléchir à une solution pour trouver des nouveaux locaux, peut-être grâce aux des disponibilités immobilières de la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'Assemblée Générale adopte le budget prévisionnel de la MOT pour l'année 2001 à l'unanimité.

11° Conclusion des travaux par François PHILIZOT, l'adjoint au Délégué, Directeur de la DATAR,

« Dans ma vie datarienne antérieure j'avais travaillé avec la Caisse des Dépôts et Consignations déjà et Claude MARCORI, que je salue, à la mise en place d'un outil qui nous aiderait à faire passer dans le concret toutes nos ambitions sur le transfrontalier. On en avait parlé avec Jacques HOUBART, qui à l'époque servait pour le compte de l'Etat à Longwy. Cette réflexion venait du sentiment que l'on avait, à travers certains cas concrets, qu'au delà du discours très général sur la chute des frontières, quand on voulait faire avancer des projets, on avait beaucoup de difficultés d'ordre technico-juridique à surmonter. Il nous ai donc apparu utile de commencer à réfléchir à ce que pourrait être un petit outil léger national d'assistance dans ce domaine.

Revenu à la DATAR cinq ans après, j'ai retrouvé la Mission Opérationnelle Transfrontalière et j'ai retrouvé un outil, qui je crois fait l'unanimité, parmi ceux qui le connaissent. J'ai eu à deux reprises l'occasion de présider, avec Monsieur ANDRIEU, le comité de pilotage interministériel de la MOT, je pense pouvoir me faire son interprète et celui de l'ensemble des services de l'Etat quant à la qualité du travail qui est conduit par cette petite mission.

Tous les contacts que nous avons eu avec les représentants des collectivités locales montrent aussi qu'à chaque fois qu'elle a eu à intervenir, elle a apporté de la valeur ajoutée aux dossiers qu'il s'agisse des aspects juridiques ou qu'il s'agisse des aspects directement opérationnels.

Donc, je pense qu'en 3 ans, nous avons construit quelque chose qui fait avancer effectivement dans la réalité du quotidien cette notion de coopération transfrontalière.

Je souhaitais remercier le Président RIES, au nom de l'Etat, du travail qu'il a accompli et de la façon dont il a présidé la Mission pendant les trois ans de son mandat.

Je ne doute pas, Monsieur le Premier Ministre, que sous votre impulsion, nous continuions ensemble à faire œuvre utile de la même façon, sachant que des enjeux importants restent devant nous. On a fait avancer la matière, on a fait avancer un certain nombre de projets mais tous les problèmes sont loin d'être résolus.

En ce qui concerne ces enjeux, je reviendrai sur trois d'entre eux à ce stade :

- *conserver l'équilibre satisfaisant que l'on a atteint aujourd'hui entre les différents aspects de son activité. Le premier étant sans doute d'être une espèce de laboratoire d'idées qui permette de faire évoluer le droit et nos outils techniques. L'exemple des amendements à la Loi SRU est une concrétisation parfaite, je crois, de cette fonction de creuset de la réflexion qui permet de nous doter d'outils utilisables sur telle ou telle frontière ou utilisable de façon générale, car il est nécessaire de garder les deux approches, compte tenu du fait que nous avons toujours des logiques d'Etat à Etat. Le second relève d'échanges d'expériences, mise en réseau, diffusion du savoir et de la connaissance. C'est tout l'enjeu de la Lettre, des cycles de formation, des documents fondamentaux (type fonds juridique). Je crois qu'il est important de continuer à nourrir cette fonction d'échanges d'expériences parce que trop souvent dans ces matières, il y a une parcellisation de l'action publique d'un dossier à l'autre, d'une frontière à l'autre, d'une agglomération ou d'un pays à l'autre. Enfin, le troisième est la capacité de la Mission à intervenir sur des dossiers, qui pour être ponctuels n'en sont pas moins importants, afin qu'elle ne soit pas simplement un outil de théorie mais un outil de pratique. Les champs d'intervention sont encore vastes et il est important que la MOT se nourrisse de ce contact direct avec la réalité. L'équilibre de la fonction n'est pas spécialement simple, surtout quand on a que 3 ou 4 personnes pour l'animer. Il faut savoir couvrir les différents champs sans se disperser, d'où la nécessité d'un pilotage fin et d'un cadrage des ambitions.*
- *le deuxième enjeu sur lequel je voudrais revenir, c'est l'équilibre au sein du budget, au sein de l'activité, au sein des ressources entre les prestations de services et les subventions. Je pense qu'on a bien résolu en 2000 les problèmes fiscaux auxquels on commençait à être confrontés. C'est un des aspects de la question, mais au delà il y a un enjeu sur l'articulation des différentes missions entre à la fois quelque chose qui est de l'intérêt général au sens le plus large du terme, fonction de tête de réseau, qui justifie pleinement le soutien de l'Etat en subventions - à ce propos je confirme que la DATAR n'a pas l'intention de se désengager vis à vis de la MOT et nous continuerons dans l'esprit de la convention pluriannuelle - et en même temps la fonction de prestations de services parce qu'elle montre la capacité opérationnelle de la structure. On devrait atteindre en 2001, à cet égard, un équilibre entre les différentes facettes de financement et donc les différentes facettes d'activité de la Mission. Il faudra pour l'avenir se stabiliser autour de cet équilibre.*
- *troisième enjeu fort : l'insertion de la Mission Opérationnelle Transfrontalière dans les dispositifs de l'Union européenne. C'est un des aspects incontournables de la vie de la MOT. Nous sortons d'un dispositif où en quelque sorte la Mission agissait pour le compte de l'Union puisqu'elle assurait l'assistance technique au titre d'Interreg II. Nous n'aurons certainement pas de PNAT Interreg III, mais il est important à la fois que la MOT prenne sa place dans la mise en œuvre d'Interreg III et valorise ses acquis, les enseignements de son travail dans le cadre communautaire stricto sensu ou élargi. La valorisation dans un cadre élargi peut se faire dès aujourd'hui pour les pays candidats à l'adhésion en lien avec la politique conduite par la DATAR à leur égard.*

Avec cela nous avons tous ensemble beaucoup à faire encore. Beaucoup à faire pour faire progresser in concreto cette idée de coopération transfrontalière et donc de construction d'une Europe dans laquelle les frontières seront encore plus perméables qu'aujourd'hui et dont le quotidien de nos concitoyens se nourrira. »

Pierre MAUROY remercie François PHILIZOT pour son intervention et le concours de la DATAR.

Il remet la médaille de la Communauté urbaine de Lille à Roland Ries.

Il lève la séance et remercie tous les participants de leur présence.